

COMMUNE DE MOYE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 JUILLET 2021

Présents : BESSON Guillaume, BOUVIER Serge, CANAL Céline, CHATEL Bernard, GOURY Elodie, POËNCET Luce, MAISON Julien, SICLUSAN Mihaela, ROBICHON LIEVOIS Françoise, VIBERT Martine

Absents/excusés: BAILLARGEAT Marc (pouvoir à E. GOURY), JOB Anthony, AIGON Chloé, PERRISSOUD Jean-Laurent

Secrétaire : GOURY Elodie

1) Validation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 8/06/2021

2) Protocole d'accord transactionnel « Chemin rural du champ Devant Magny »

Les membres du conseil municipal conviennent de reporter au prochain conseil municipal ce point afin que l'ensemble des élus puisse se rendre sur le chemin et ainsi tous avoir, le même niveau d'information.

Mihaela Siclusan quitte la séance et donne pouvoir à Luce POËNCET

3) Attribution du marché restauration scolaire

Elodie Goury rappelle que lors du conseil municipal du mois de mai, les élus ont voté pour le lancement de la consultation pour le renouvellement du marché de la restauration scolaire. Au terme d'un délai de trente jours, une seule offre a été reçue. La commission scolaire a procédé à l'analyse du dossier déposé par la société Leztroy. La société Leztroy répond aux critères que s'était fixé la commission scolaire c'est-à-dire notamment recours aux producteurs locaux et circuits courts, respect de la saisonnalité des fruits et légumes.

- Après échanges et débats le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le marché avec la société Leztroy basée à Serrières en Chautagne pour une durée d'une année renouvelable trois fois soit quatre ans maximum.

4) Tarification du service de restauration scolaire

La commission scolaire rappelle que depuis deux ans, le temps de repas est organisé en deux services. Cette organisation avait été mise en place à la suite d'un nombre important d'enfants de maternelle fréquentant le restaurant scolaire. La hausse des effectifs se confirme pour la rentrée de septembre 2021. Pour pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions, Madame le Maire propose de pérenniser l'organisation en deux services ce qui nécessite 2 agents municipaux dans la cour, 2 agents dans la salle de restauration ainsi que la cantinière. La commission scolaire propose donc une augmentation des tarifs de restauration scolaire applicable au 1^{er} septembre 2021

	Tarif au 01/09/2020	Tarif au 01/09/2021
Enfant domicilié à MOYE	5.18€	5.30€
Enfant non domicilié à Moye	5.58€	5.70€
Adulte agent communal	5.58€	5.70€
Adulte enseignant	6.18€	6.20€

Madame le Maire rappelle que la mairie prend en charge environ 63% des frais fixes liés à la restauration scolaire (salaires des agents, électricité...) le coût total d'un repas est de 7.30€, dont 4.03€ coût du prestataire et 3.27€ de frais fixes).

- Le conseil municipal valide à l'unanimité l'augmentation des tarifs au 1^{er} septembre 2021

5) Validation de la convention de gestion des archives communales avec le centre de gestion

Madame Le Maire rappelle que la commune a sollicité en 2019 le Centre de Gestion afin de faire appel à leur service d'accompagnement à la gestion des archives communales.

Ce service permet la mise à disposition d'un archiviste dont les missions consistent au traitement des archives (tri, élimination, inventaire, classement) et à la maintenance des archives.

La mise à disposition au profit de la collectivité donne lieu à une contribution estimée à 15 785 € TTC (41 jours de missions de 7h30 au cout de 385 € la journée) comme inscrit au budget 2021.

- Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un archiviste par le CDG 74

6) Facturation de pénalités d'enlèvement d'encombrants dans les parties locatives

Madame le Maire présente au conseil municipal le problème récurrent des encombrants et déchets laissés sur le palier par certains locataires d'appartements communaux. Cette incivilité est source de nuisances visuelles et olfactives et pose un problème de salubrité et de sécurité pour les locataires, les usagers et les agents chargés de l'entretien

Madame le Maire propose qu'après mise en demeure du locataire de bien vouloir cesser d'entreposer ses déchets dans les parties communes, il puisse être appliquée une pénalité de 250 € pour l'enlèvement des encombrants par la collectivité.

- Le conseil municipal valide à l'unanimité l'application d'une sanction de 250€

7) Attribution d'une subvention à l'association « Terra Moye »

Françoise Robichon présente au conseil municipal la demande de subvention de l'association Terra Moye. Terra Moye est une association nouvellement créée en 2021 qui a pour objet de promouvoir l'initiative citoyenne sur le territoire de la commune, valoriser la production alimentaire locale et protéger la biodiversité.

- Après échanges le conseil municipal valide à l'unanimité le versement de la subvention communale d'un montant de 150€ comme inscrit au budget 2021.

8) Validation de l'état d'assiette des coupes de bois 2021

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu de l'ONF concernant les coupes de bois à asséoir en 2022 dans la forêt communale. Ces propositions de coupes sont détaillées dans le courrier.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir à l'unanimité à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de martelage.

9) Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Jusqu'à ce jour l'ensemble des délibérations était transmise au service de la préfecture par voie postale. Dans le cas où la collectivité fait le choix de transmettre les actes par voie dématérialisée, il convient de signer une convention avec le préfet. Madame le Maire donne lecture de la convention.

- Après échanges et débat, le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer ladite convention

10) **Présentation du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie**

Les élus demandent que le Président de la communauté de communes vienne présenter le rapport d'activité 2020 lors d'un prochain conseil municipal.

11) **Composition du conseil d'administration du CCAS**

Madame le Maire rappelle la démission d'un conseiller municipal, membre aussi du CCAS. Pour respecter le nombre de membres du CCAS, il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau membre. Madame Luce POËNCET propose sa candidature

- Le conseil vote à l'unanimité le remplacement du membre démissionnaire par Madame Luce POËNCET en tant que membre du CCAS.

12) **Vente de l'école du Villard**

Lors du conseil municipal du mois de juin, il avait été décidé de solliciter deux agences immobilières pour procéder à l'estimation du bâtiment dénommé « ancienne école du Villard ». Une seule agence a répondu à cette sollicitation. Il s'agit de l'agence immobilière IAD France représentée par Madame Alice Nublat. La surface estimée du bien est de 180m² avec un terrain de 600m².

- Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer un mandat de vente simple avec l'agence IAD pour le bâtiment « ancienne école du Villard ».

Séance levée à 23h00.

Le Maire de Moye

Martine VIBERT

